



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/1403
10 décembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 8 DÉCEMBRE 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur des violations par l'Iraq du cessez-le-feu avec l'Iran.

1. Le 16 septembre 1994, 45 bateaux iraqiens transportant au total 124 passagers ont été observés patrouillant l'Arvand Roud.
2. Le même jour, à 9 h 30, une trentaine de militaires iraqiens ont laissé un camion au point de coordonnées géographiques NC3700057000 sur la carte Naftshahr, non loin de la borne frontière No 45, au nord-ouest de celle-ci, et de la borne frontière 45/1, au sud-ouest de celle-ci.
3. Le 17 septembre 1994, 45 bateaux à moteur iraqiens et 2 remorqueurs transportant 92 passagers ont été observés patrouillant et empruntant l'Arvand Roud.
4. Le 18 septembre 1994, 40 bateaux à moteur iraqiens transportant 101 passagers ont été observés patrouillant l'Arvand Roud.
5. Le 20 septembre 1994, à 18 h 30, 15 militaires iraqiens dans un véhicule IFA ont été observés au point de coordonnées géographiques 6710022400 sur la carte Kani Sheikh dans le no man's land, au sud de la borne frontière 39/1 et du poste de guet iranien de Bazargan, à l'ouest de Lahmeh en Iraq et au point de coordonnées géographiques NC642000276000 sur la carte Kani Sheikh dans le no man's land, à l'ouest de la borne frontière No 39/4 et au sud de la borne frontière 39/5, au nord-est de Lahmeh et de Sheikh Tazou en Iraq.
6. Le 21 septembre 1994, à 7 heures, une antenne tige a été installée au point de coordonnées géographiques NC5710039700 sur la carte Sumar, dans le no man's land, au nord-ouest de la borne frontière No 40/5 et au sud-est de la borne frontière No 41 et de la tour d'observation du poste de Miantang (Iran) et au nord du mont Koomasang (Iraq).
7. Le même jour, à 22 h 40, des forces iraqiennes ont tiré une salve de 30 balles depuis le point de coordonnées géographiques NC 451-528 sur la carte Naftshahr, en direction du territoire de la République islamique d'Iran, au nord de la borne frontière No 44/9.

8. Le 22 septembre 1994, à 13 heures, 15 militaires iraqiens ont été observés empruntant le no man's land au point de coordonnées géographiques NC6800024000 sur la carte Kani Sheikh, au sud de la borne frontière 39/1 et du poste de guet iranien de Bazargan, à l'ouest de Lahmeh (Iraq).

9. Le même jour, 61 bateaux iraqiens transportant 145 passagers ont été observés patrouillant l'Arvand Roud.

10. Le 23 septembre 1994, 70 bateaux à moteur iraqiens transportant 156 passagers ont été observés patrouillant l'Arvand Roud.

11. Le 24 septembre 1994, deux appareils de chargement et une chargeuse mécanique iraqiens ont été utilisés au point de coordonnées géographiques TP5200025000 sur la carte Khosroabad dans le no man's land, à l'ouest de l'étang d'Alsavadi et au sud de l'étang de Jolfa, en face de l'étang de Karim en Iran.

12. Le même jour, 53 bateaux iraqiens transportant 141 passagers ont été observés patrouillant l'Arvand Roud.

13. Le même jour, à 8 h 20, 10 commandants iraqiens à bord de quatre véhicules sont entrés dans le poste de guet de Manzarieh situé au point de coordonnées géographiques ND 420-050 sur la carte Khosravi dans le no man's land, à la borne frontière No 53/2. Ils ont quitté la zone 40 minutes plus tard.

14. Le même jour, à 8 h 40, des forces iraqiennes ont été observées construisant de nouveaux renforts autour du point de coordonnées géographiques TP 140-780 sur la carte Nim-Istgahe Navad, dans le no man's land, au sud-ouest des bornes frontière Nos 4/5 et 5/1.

15. Le même jour et à la même heure, des forces iraqiennes ont été observées effectuant des travaux de génie autour du point de coordonnées géographiques TP 527-251 sur la carte Khosro-Abad, au nord d'Al-Sawadi en Iraq, de l'autre côté du cours d'eau Karim en Iran.

16. Le même jour, à 14 h 30, un véhicule iraqien de type IFA, transportant 16 passagers et arborant un pavillon, a quitté le point de coordonnées géographiques ND 370-060 sur la carte Khosravi, au nord-ouest de la borne frontière No 53/2 et est entré dans la zone aux points de coordonnées géographiques ND 380-100 sur la carte Khosravi, à l'ouest des bornes frontière Nos 55 et 55/1. Trente minutes plus tard, le véhicule est retourné à son point de départ avec 5 passagers, laissant les 11 autres passagers et le drapeau.

17. Le 25 septembre 1994, à 6 h 35, un groupe de 120 militaires iraqiens a été observé au point de coordonnées géographiques QA 480-490 sur la carte Yebis, à l'ouest de la borne frontière No 21/22.

18. Le même jour, à 8 heures, un véhicule iraqien transportant une trentaine de passagers a été observé faisant route depuis le poste de guet iraqien d'Ain-al-Abd vers le point de coordonnées géographiques PB 100-480 sur la carte Kouhe Tunnel, dans le no man's land, couvrant la distance séparant l'ouest et l'est des bornes frontière Nos 27/5 et 27/6.

19. Le même jour, à 8 h 20, 12 militaires iraqiens ont été observés se déplaçant du point de coordonnées géographiques NC 630-230 jusqu'au point de coordonnées géographiques NC 680-240 sur la carte Kani Sheikh, dans le no man's land, au sud de la borne frontière No 39/1. Vingt minutes plus tard, 10 d'entre eux sont retournés à leur point de départ.

20. Le 26 septembre 1994, les forces iraqiennes ont déployé une mitrailleuse automatique aux environs du point de coordonnées géographiques TP 140-780 sur la carte Nim-Istgahe Navad, dans le no man's land, au sud-ouest des bornes frontière Nos 4/4, 5 et 5/1.

21. Le même jour, des forces iraqiennes ont déployé une mitrailleuse automatique au point de coordonnées géographiques QA 480-500 sur la carte Yebis, en face du poste de guet iranien de Fakkeh, à l'ouest de la borne frontière No 22.

22. Le même jour, 110 militaires iraqiens à bord de 50 bateaux ont été observés patrouillant l'Arvand Roud.

23. Le 27 septembre 1994, 10 éléments contre-révolutionnaires ont franchi la frontière et sont entrés dans le territoire de la République islamique d'Iran, près du village de Sardoush, au point de coordonnées géographiques NE 970-310 sur la carte Marivan, à quelque 5 kilomètres à l'est de la borne frontière No 86, à l'ouest du lac Zarivar. Ils se sont retirés sur le territoire iraqien lorsque les forces iraniennes les ont affrontés.

24. Le même jour, un groupe de 20 éléments contre-révolutionnaires a franchi la frontière et est entré dans le territoire de la République islamique d'Iran, au point de coordonnées géographiques NE 940-320 sur la carte Marivan, au nord-est de la borne frontière No 86. Il s'est retiré sur le territoire iraqien lorsque les forces iraniennes l'a affronté.

25. Le même jour, à 8 h 20, sept militaires iraqiens ont été transférés depuis le point de coordonnées géographiques NC 641-231 au point de coordonnées géographiques NC 626-261 sur la carte Kani Sheikh, à l'ouest de la borne frontière No 39/3.

26. Le même jour, à 11 heures, une chargeuse et deux camions iraqiens ont été observés effectuant des travaux de génie au point de coordonnées géographiques TP 529-251 sur la carte Khosro-Abad, au nord du cours d'eau iraqien Al-Sawadi, de l'autre côté du cours d'eau iranien Karim.

27. Le même jour, à 11 h 30, un certain nombre de commandants iraqiens, à bord de deux véhicules, sont entrés dans le poste de guet de Manzarieh, au point de coordonnées géographiques ND 427-500 sur la carte Khosravi, dans le no man's land, à la borne frontière No 53/2; ils ont quitté la zone 20 minutes plus tard.

28. Le même jour, 71 militaires iraqiens à bord de 41 bateaux ont été observés patrouillant l'Arvand Roud.

29. Le 28 septembre 1994, à 12 h 50, un véhicule iraquien transportant six passagers a été observé couvrant depuis le point de coordonnées géographiques PB 200-480 sur la carte Kouh Tunnel, dans le no man's land, la distance entre le sud-ouest de la borne frontière No 27/5 et le sud-est de la borne frontière No 27/6. Le véhicule s'est arrêté au point de coordonnées géographiques PB 120-450, au sud de Mehran, à 2 kilomètres au sud de la borne frontière No 22/10.

30. Le même jour, 15 éléments contre-révolutionnaires équipés d'armes légères et de moyen calibre ont franchi la frontière et sont entrés sur le territoire de la République islamique d'Iran, au point de coordonnées MG 9375-1495 sur la carte Dizej, à 14 kilomètres à l'est de la borne frontière No 126, près du village de Cherik-Abad. Ils se sont retirés sur le territoire iraquien lorsque les forces iraniennes les ont affrontés.

31. Le même jour, un groupe de 110 militaires iraqiens a été observé au point de coordonnées géographiques QA 480-490 sur la carte Yebis, à l'ouest de la borne frontière.

32. Le 29 septembre 1994, 32 militaires iraqiens ont été observés patrouillant et effectuant des observations autour du point de coordonnées géographiques 369-591 sur la carte d'Abadan, dans le no man's land, et au point de coordonnées géographiques QA 344-756 sur la carte Nahr-Anbar, à l'ouest de la borne frontière No 22/23.

33. Le même jour, six véhicules iraqiens ont été observés circulant et distribuant des fournitures autour du point de coordonnées géographiques TP 390-560 sur la carte d'Abadan, dans le no man's land, dans la région de Ziadieh, et au point de coordonnées géographiques TQ 150-200 sur la carte Nim-Istgahe Navad, dans le no man's land, au nord de la borne frontière No 7/13 et au sud de la borne frontière No 7/14.

34. Le même jour, 94 militaires iraqiens à bord de 43 bateaux ont été observés patrouillant l'Arvand Roud.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI
